



## Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2007 Neuchâtel 7  
E-mail: [ca-anf@football.ch](mailto:ca-anf@football.ch)

Commission arbitrale ANF

### Directives saison 2020/21

#### Convocation – Restitution de match – Permanence

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2020, la convocation des arbitres ANF est reprise par le nouveau convocateur, M. Julien Baverel.

Dès aujourd'hui, il ne sera plus envoyé de convocation par email. Veuillez vous référer à votre compte personnel ClubCorner. Ceci est valable pour vos matchs ainsi que les cours obligatoires (causeries) et les tests physique.

Pour toute restitution de match, la procédure suivante est à suivre :

5 jours avant le match :

- Email à [ca-anf@football.ch](mailto:ca-anf@football.ch) en indiquant le No de match ainsi que le motif

Moins de 5 jours avant le match :

- Appel au secrétariat de l'ANF aux horaires d'ouverture. **032 853 44 55**
- Pour les matchs en semaine ?

L'appel au convocateur n'est possible qu'aux horaires suivants :

- Vendredi de 18h à 19h.
- Samedi, 9h-11h et 18h-19h.

**Nouveau numéro 078 421 77 73**

Aucune communication par message ou Whatsapp ne sera traitée.

Au delà de 2 restitutions de match par tour, application du cahier des sanctions disciplinaires pour arbitres.

La CA se réserve la possibilité de demander une attestation pour toute restitution de match

#### Horaire d'ouverture du secrétariat ANF

**032 853 44 55**

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé	14h00 - 17h00
<b>Mardi</b>	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>Mercredi</b>	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>Judi</b>	08h30 - 12h00	Fermé
<b>Vendredi</b>	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00



## Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2007 Neuchâtel 7  
E-mail: [ca-anf@football.ch](mailto:ca-anf@football.ch)

Commission arbitrale ANF

### Disponibilités et absences justifiées

Vos disponibilités, tout comme vos vacances doivent être entrées dans votre compte personnel ClubCorner au plus tard 1 mois à l'avance.

Les annonces pour changement d'adresse, téléphone, blessure ou demandes de congés au delà de 4 semaines doivent être transmises par email à [ca-anf@football.ch](mailto:ca-anf@football.ch).

### Contrôle des joueurs avant match

A partir de la saison 2020/2021, le contrôle visuel des joueurs/joueuse, dans les vestiaires, est aboli pour toutes les compétitions gérées par l'ANF. **Seul le contrôle des équipements reste obligatoire.** Les entraîneurs sont responsables de l'identité des joueurs et doivent s'assurer que le numéro porté par le joueur correspond à ce qui est inscrit sur la feuille de match. Cette dernière doit toujours être signée par l'entraîneur et le capitaine et être remise 45 minutes, respectivement 60 minutes pour les matchs dirigés par un trio, avant le match à l'arbitre.

En cas de doute, l'arbitre peut procéder à une vérification et demander une preuve de son identité au joueur.

Dès lors, pour toutes les compétitions ANF, les points suivants s'appliquent :

1. Les clubs sont seuls responsables de la tenue de leurs joueurs/joueuses. Ces tenues doivent être conformes aux lois du jeu.
2. La carte officielle des joueurs/joueuses doit être signée, en présence de l'arbitre, par le capitaine et l'entraîneur principal de l'équipe concernée lorsqu'elle est remise à l'arbitre.  
Les joueurs ajoutés manuellement se présenteront, aussi, à ce moment-là. Ils attesteront de leur identité par un document officiel et signeront la carte de match. Par leur signature, le capitaine et l'entraîneur de l'équipe concernée attestent de l'exactitude des informations figurant sur leur propre carte de match (identité des joueurs, titulaires et remplaçants, etc).
3. Lors de la remise de la carte de match à l'arbitre, les couleurs des maillots, cuissottes et chaussettes ainsi que celles du gardien doivent être, clairement, communiquées à l'arbitre.

Ne sont pas concernés par cette directive, les équipes des catégories suivantes :

- M15, M16, M18
- Coca Cola Juniors A, B, C
- FE 13 et FE 14
- Féminines M15, M16, M17, M19

Cette directive a également été transmise aux clubs.

### Nouvel équipementier pour arbitre

Dès la saison 2020/21, [MACRON](#) sera le nouvel équipementier des arbitres suisses. Les arbitres et arbitres assistants officiant en 2<sup>ème</sup> ligue et 2inter ont l'obligation d'être équipé avec les maillots [MACRON](#). En raison des fortes demandes actuelles et des délais de livraison, il sera encore accepté de porter les maillots Adidas 2018 jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> tour, soit jusqu'au 31.12.2020.



### Reprise du championnat

- Championnat : week-end du 21-24 août
- Coupe : 18-19 août
- Causeries obligatoires : à partir du 10 août

N'oubliez pas de mettre vos disponibilités à jour dès maintenant dans votre compte ClubCorner afin que nous puissions effectuer les convocations pour la reprise.

Association Neuchâteloise de Football  
Président Commission Arbitrale  
Cédric Fuchs

